

L'Ouest craint un coup de force électoral de Trudeau

par Robert POULIOT
envoyé spécial de LA PRESSE

SASKATOON — Un coup de force majeur, axé sur le déclenchement d'élections fédérales, se prépare entre Ottawa et les provinces de l'Ouest sur la question du pétrole et du gaz naturel.

Même si l'Alberta et la Saskatchewan se refusent à émettre les moindres commentaires à ce sujet, conseillers et hauts fonctionnaires affirment d'ores et déjà dans les Prairies que le premier ministre Trudeau a décidé de

prendre le taureau de l'Ouest par les cornes.

La stratégie fédérale se résume à deux points importants, confiaient hier à LA PRESSE quelques membres des délégations participant au sommet économique de l'Ouest, qui a pris fin hier à Saskatoon.

Par le biais de la conférence nationale sur l'énergie, tenue les 22 et 23 janvier derniers dans la capitale fédérale, et le discours du Trône à Ottawa, Ottawa tente d'isoler à tout prix l'Alberta et la Saskatchewan des

huit autres provinces canadiennes consommatrices de pétrole;

En refusant de soumettre la moindre proposition de règlement à ces deux provinces depuis le sommet de janvier, contrairement à ce qui avait été alors décidé, Ottawa repousse dangereusement toute perspective de solution avant l'échéance fatidique du dégel des prix, le 31 mars.

L'objectif fédéral
L'objectif de ces stratégies, fait-on remarquer, est tout simple: mettre la responsabilité de l'échec des pourparlers sur les provinces de l'Ouest, de

vant l'opinion publique canadienne, en les obligeant à faire machine arrière.

Le coup de force que prépare Ottawa pourrait aussi bien s'inscrire dans la création d'une agence nationale de mise en marché, sous le couvert de la Société nationale des pétroles du Canada, qui ferait directement concurrence aux législations adoptées à Edmonton et Regina, les capitales des deux provinces exportatrices ou pourrait encore se faire par la proclamation du paragraphe d'introduction de l'article 91 de la Constitution, accordant tous les pouvoirs au gouver-

nement central aux fins de paix et d'ordre public au Canada.

De nombreux indices portent à croire qu'il appartiendra ultimement au peuple canadien de trancher le litige.

Affrontement juridique

Le recours fédéral aux interventions juridiques pour contester, depuis l'automne dernier, la constitutionnalité de deux législations permettant à la Saskatchewan de contrôler sa production et ses prix de potasse et de pétrole

Voir L'OUEST page A 6

Wilson déloge Heath

LONDRES. (UPI, PA, AFP) — M. Harold Wilson, chef du parti travailliste, sort grand vainqueur des élections britanniques, mais il est désormais assuré que la Grande-Bretagne aura un gouvernement minoritaire pour la première fois depuis 1929.

Les projections des ordinateurs donnaient 306 sièges pour les travaillistes, 293 pour les conservateurs, 13 pour les libéraux et 14 pour les autres partis. A 11 heures, les travaillistes étaient déjà assurés de 300 sièges, les conservateurs de 295, les libéraux de 11, et les autres de 14. La Chambre des communes compte en tout 635 sièges.

Il apparaît évident que les travaillistes devront donc s'appuyer sur les libéraux pour gouverner.

M. Edward Heath a réuni un grand nombre de ses principaux conseillers au 10 Downing Street. D'après de bonnes sources, plusieurs d'entre eux feraient pression sur lui pour qu'il ne démissionne pas étant donné la marge infime qui séparerait son nouveau groupe parlementaire de celui des travaillistes.

De son côté, M. Wilson, rentré ce matin à Londres de sa circonscription de Liverpool, a convoqué immédiatement une réunion du cabinet fantôme de son parti.

Il a déclaré qu'il fallait former le nouveau gouvernement immédiatement afin de remettre la Grande-Bretagne au travail à plein temps, au lieu de la semaine de travail de trois jours qui a dû être imposée il y a

Voir WILSON page A 6



M. Harold Wilson prend dans ses bras, lors d'une dernière tournée électorale, hier, le chat porte-bonheur d'une électrice de sa circonscription. Il faut croire que ce geste a profité à M. Wilson car son parti semble devoir remporter les élections, même s'il ne parvient pas à la majorité absolue.

AUJOURD'HUI

Ethiopie: concession
du Negus aux rebelles
— page D 1

LOTO PERFECTA	A	B	C	D
6	8	1	2	

Les gagnants, dans l'ordre, recevront \$1.934.50 pour une mise de \$1. Dans le désordre, les gagnants recevront \$58.30 pour chaque mise de \$1.

\$274.704,30 ont été partagés entre 71 prix dans l'ordre, et 2.356 prix dans le désordre.

Mini-Loto

89524: \$5,000

SOMMAIRE

Arts et spectacles: A 11 à A 15
Bandes dessinées: A 8
Cinéma: A 12
Décès, naissances, etc.: D 10 et D 11
"Dites-moi, docteur": B 11
Economie: C 1 à C 3
Editorial: A 4
Horoscope: B 10
Informations étrangères: D 1
Jardins et maisons: D 8
MAGADAN: C 1
Mon Oeil sur Montréal: B 10
"Mot-mystère": D 8
Mots croisés: D 7
Petites annonces: C 6 à C 11
Radio et télévision: B 9
Sports: B 2 à B 8 et F 2 à D 9
Tribunaux: A 10
Vivre aujourd'hui: B 10 et B 11

Le gouvernement fédéral dépensera plus de \$22 milliards en 1974-75

par Marcel DESJARDINS
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le gouvernement fédéral dépensera plus de \$22 milliards en 1974-75 pour administrer le pays.

Il s'agit d'une augmentation de 12,1 p. cent par rapport à l'exercice financier se terminant le 31 mars; les dépenses atteindront \$19,6 milliards.

Si l'on inclut les dépenses non budgétaires, c'est-à-dire les prêts, les placements et les avances, le gouvernement dépensera plus de \$23 milliards durant le prochain exercice financier.

En déposant le budget des dépenses, hier aux Communes, le président du Conseil du Trésor, M. Charles Drury, a souligné que la plus grande partie de l'augmentation des déboursés était attribuable au nouveau régime d'allocation familiales qui coûtera \$1,8 milliard en 1974-75, soit \$17 millions de plus que cette année.

Il faudra maintenant attendre le budget du ministre des Finances, M. John Turner, pour savoir comment le gouvernement Trudeau s'y prendra pour trouver les revenus voulus pour

financer ces dépenses. M. Turner compte déposer son budget à la fin d'avril.

C'est le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social que dirige M. Marc Lalonde qui accapara la part du lion durant le prochain exercice financier avec des déboursés de l'ordre de \$6,9 milliards, soit 31 p. cent de toutes les dépenses budgétaires fédérales.

Le Trésor fédéral compte récupérer d'autre part, un montant d'environ

\$350 millions en taxant les allocations familiales.

Le deuxième poste en importance est celui de la dette publique (un gain d'une place sur l'an dernier) qui coûtera \$2,9 milliards par rapport à \$2,6 milliards pour 1973-74. Au 31 mars 1973, la dette fédérale était de \$52 milliards.

Au chapitre des versements aux provinces, le Québec recevra \$2 milliards par rapport à \$1,7 milliard pour le présent exercice financier. Le Québec

Voir DEPENSES, page A 6

Drapeau affirme que le français se porte bien

par Claude GRAVEL

Intervenant au peu malgré lui dans un débat qui passionne de nouveau l'opinion québécoise, le maire Jean Drapeau s'est dit hier convaincu que la langue française n'est pas "en régression" à Montréal mais qu'au contraire, "elle s'affirme avec la collaboration, même, d'organismes anglophones".

M. Drapeau, qui se prêtait au jeu des questions-réponses devant une centaine d'hommes d'affaires du Club Richelieu de la métropole, a déclaré que le français a même fait du progrès depuis 20 ou 25 ans au Canada, où "il n'est plus un sujet de persécution ouverte comme il l'a déjà été".

Le maire a rappelé que les rencontres qu'il avait avec des délégations d'hommes d'affaires anglophones au début des années 60 se déroulaient

"neuf fois sur dix en anglais" et qu'elles se passent aujourd'hui "en français neuf fois sur dix". Les hommes d'affaires, tous francophones, ont applaudi à cette déclaration.

Selon M. Drapeau, de plus en plus de noms de compagnies commerciales, industrielles, de finance ou autres sont maintenant traduits en français et le milieu anglophone montréalais accepte que les plaques des noms de rues soient graduellement remplacées par des plaques françaises.

"Il y a (chez les anglophones) une acceptation du français et cela tient au fait que nos partenaires anglophones comprennent peut-être mieux que l'affirmation de la langue française ne constitue pas une menace et que, de toutes façons, les francophones ne pourraient jamais faire de véritables anglophones."

M. Drapeau a déclaré que c'est en restant eux-mêmes et en ne craignant pas de l'être que les francophones pourront le mieux contribuer "à la qualité de vie, à la qualité intellectuelle, culturelle, spirituelle du Canada, du Québec et de Montréal".

"Nous ne pourrions toujours qu'être de mauvaises copies des autres. Aussi bien être des originaux à notre façon", a conclu le maire de Montréal, qui s'était fait demander s'il entretenait des craintes au sujet de l'avenir du français dans la région métropolitaine.

L'enquête sur le crime

A un homme d'affaires qui lui a par ailleurs demandé s'il avait "les mêmes inquiétudes qu'en août 1972 sur les résultats de l'enquête sur le

Voir DRAPEAU page A 6

Bouchard: 2 peines de prison à vie

par Léopold LIZOTTE

C'est en déclarant que le trafic de l'héroïne constitue l'une des pires pollutions dans notre société, que le juge Maurice Rousseau a condamné Conrad Bouchard à deux peines de prison à vie, à midi, pour importation et trafic de \$10 millions de ce stupéfiant.

C'est la première fois qu'une peine aussi lourde est imposée au Québec, pour de tels délits, et c'est la cinquième fois seulement qu'un

Voir BOUCHARD, page A 6

sport hebdo

— pages B 1 à B 3



L'ex-étoile soviétique du hockey sur glace, Anatoly Firsov, 5 pieds 9, 170 livres et 32 ans, que le Canadien de Montréal aimerait enrager pour la prochaine saison de la Ligue nationale.

Un Russe jouerait pour les Canadiens

par Gilles BLANCHARD

Une requête officielle émanant du bureau du président Jacques Courtois du Canadien de Montréal est parvenue à Moscou ce matin au président Nicolas Podgorny de l'Union Soviétique.

Aux termes de cette requête, 24 heures après avoir placé le nom d'Anatoly Firsov sur sa liste de négociations, le Canadien exprime le désir d'entamer des négociations avec l'ex-étoile soviétique du hockey sur glace, et son intention de l'inviter à se tailler un poste au sein de l'équipe lors du prochain camp d'entraînement en septembre prochain.

La lettre signée Irving Grundman, vice-président du Canadien et président intérimaire en l'absence de Jacques Courtois en voyage, fait grand état des qualités d'homme et de hockeyeur d'Anatoly Firsov et du désir du Canadien d'ouvrir toutes grandes ses portes aux étoiles soviétiques.

Grundman y évoque l'amitié qui fleurit présentement entre le Canada et l'URSS, amitié qui fut consolidée l'an dernier par les chefs des deux pays eux-mêmes et il souhaite ardemment, au nom de la fraternité sportive mondiale, que M. Podgorny permette le séjour de Firsov en terre canadienne, le temps du prochain camp d'entraînement et, si Firsov devait mériter un poste, aussi longtemps qu'il souhaiterait poursuivre sa carrière à Montréal.

170 livres d'acier réparties sur cinq pieds et neuf pouces, Anatoly Firsov vient d'avoir 32 ans, mais on lui en donnerait 25. Un ailier selon la technique soviétique du hockey, les observateurs estiment qu'il pourrait fort bien réussir à décrocher un poste au centre avec le Canadien.

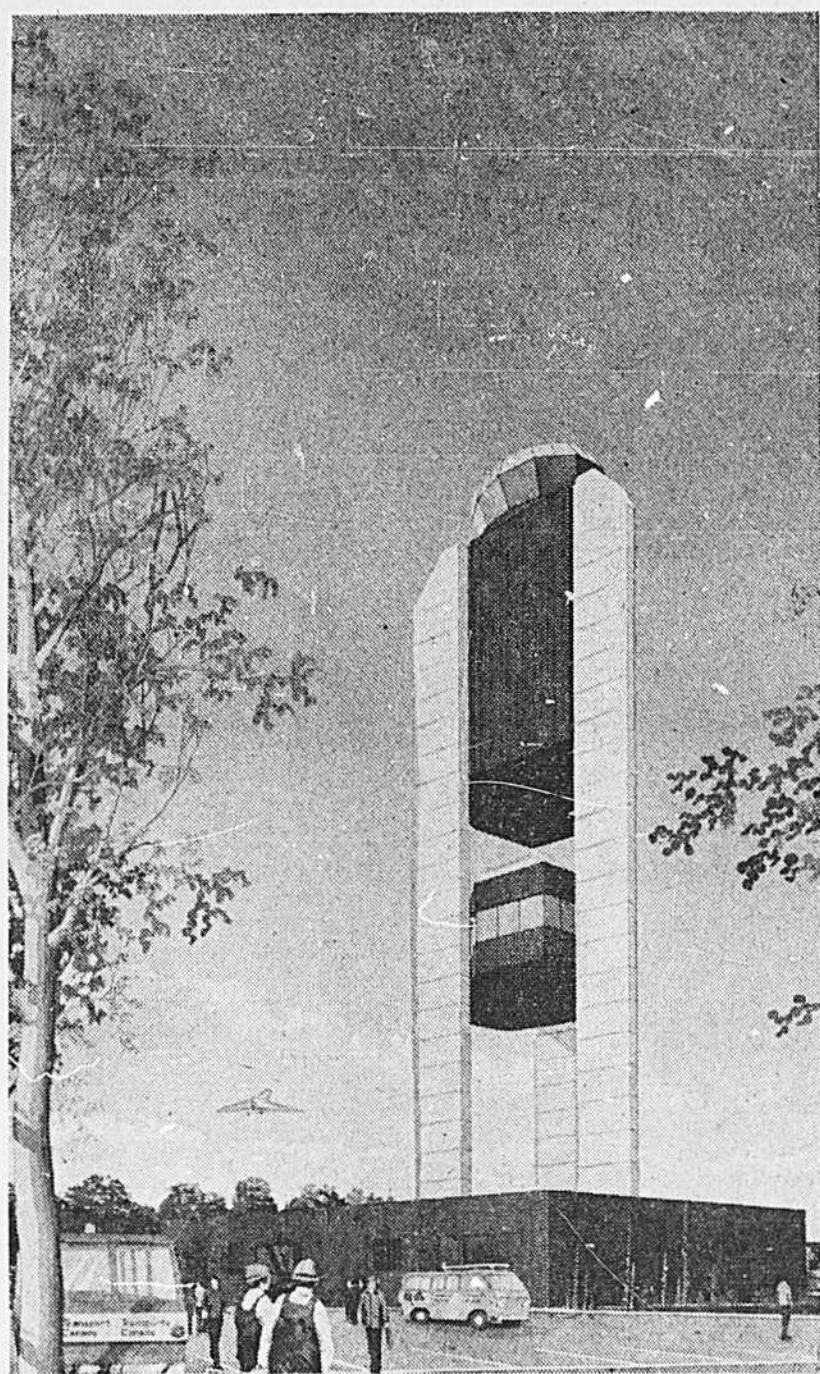
Le "Maurice Richard" soviétique venait d'abandonner l'équipe nationale après dix ans de glorieux services au moment où Hockey-Canada organisait la Série du siècle en 1972. Il n'y participa donc point. Grand maître du hockey soviétique, instructeur du midget du Club sportif de l'armée centrale, major d'infanterie et étudiant post-gradué d'éducation physique à l'Institut de Smolensk, Firsov est toutefois demeuré en excellente condition physique.

Firsov a été au cœur de la montée et, finalement, de la suprématie incontestée du hockey soviétique sur la scène internationale amateur. Un protégé du célèbre instructeur Anatoly Tarasov, il fut l'un des premiers cinq joueurs à pratiquer le fameux système soviétique de hockey, soit la formation 1-2-2, un défenseur, deux demis et deux ailiers.

Sa brillante carrière, ses performances éblouissantes lors des matches URSS-Canada pour le championnat du monde, son lancer foudroyant du poignet, sa rapidité devant le filet et son actuelle forme physique n'ont pas été longs à convaincre le Canadien qu'il pourrait mériter un poste avec l'équipe s'il lui était possible d'émigrer temporairement au Canada.

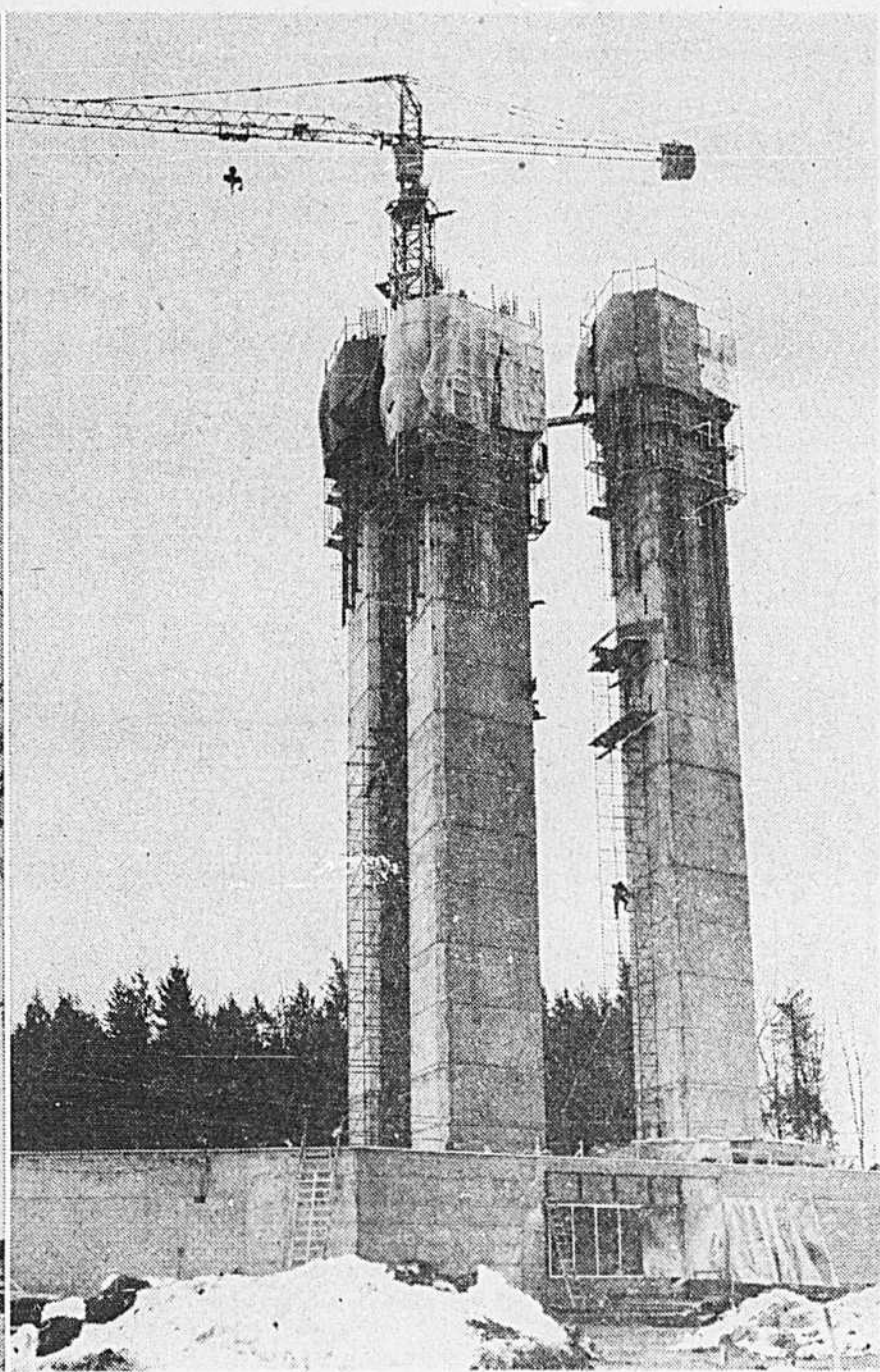
Mercredi dernier, à 10 h 30, quelques jours à peine après avoir mentionné à l'auteur de ces lignes (voir détails des négociations en

Voir SOVIETIQUE page A 6



Mirabel s'élève, petit à petit

Située en retrait de l'aérogare, la tour de contrôle à l'aéroport de Mirabel s'élève à 215 pieds du sol. Elle sera ainsi la deuxième plus haute tour de contrôle au monde, après celle de l'aéroport Logan, à Boston. Conçue par les architectes Blouin et Blouin, la tour reposera sur trois colonnes triangulaires et comptera trois niveaux d'aménagement. Le rez-de-chaussée sera réservé aux services administratifs de la météorologie et du contrôle aérien, et comprendra également une salle de conférence, une salle de repos réservée aux employés, et les salles de mécanique et d'électricité. L'observatoire météorologique, à quelques 85 pieds au-dessus du sol, occupera le deuxième niveau. Les aménagements du niveau supérieur comprendront par étages successifs les salles de mécanique, de communications et enfin la cabine de contrôle aérien couvrant une surface de 600 pieds carrés, soit la plus importante en Amérique du Nord, et dotée d'une distance de vision effective de 4 miles. L'ascenseur sera logé dans l'une des trois tours. Les travaux de construction, entrepris par la compagnie Bail Ltee de Montréal, en juillet dernier, devront se terminer pour la fin de l'automne 1974.



Un "coup de canon" dans le métro avait été signalé par un opérateur

par Jacques GAGNON

Lorsque la rame de métro est entrée à la station Beaubien, le poste de commande et de contrôle centralisé (PCC) venait d'apprendre qu'elle avait peut-être une crevaillon et quelques secondes après qu'elle eût quitté le quai, le PCC savait qu'un pneu de la deuxième voiture frottait sur la barre de guidage.

C'est ce qui ressort de la première journée d'audience de l'enquête sur l'incendie survenu dans le métro de Montréal, le 23 janvier dernier.

Comme on le sait déjà, la rame, qui transportait quelque 1.200 passagers, a poursuivi son trajet et c'est entre les stations Rosemont et Laurier qu'elle a été immobilisée et détruite par les flammes.

Mais l'enquête à laquelle préside le juge Roger Lagarde, désigné commissaire-enquêteur par le ministre de la Justice, n'est pas encore rendue à ce stade.

Le principal témoin entendu hier est M. Real Lamarre, opérateur de la rame qui se dirigeait vers la station Henri-Bourassa.

Un "coup de canon"

M. Lamarre approchait de la station

Beaubien lorsqu'il a entendu un bruit comme un "coup de canon" et a vu de la poussière sortir sous la rame qui approchait de la station, à l'autre extrémité, en se dirigeant vers la station Bonaventure.

"J'ai figuré que c'était une crevaillon", a-t-il dit.

Par le radio-téléphone, il a immédiatement rapporté au poste de commande ce qu'il venait de voir. "Message compris", lui a-t-on répondu.

Lorsque deux rames se sont rencontrées, dans la station Beaubien, M. Lamarre s'est levé debout pour voir s'il y avait un pneu de crevé. Mais il n'a rien remarqué d'anormal.

C'est l'agent d'accompagnement de M. Lamarre, M. G. Provost, qui se trouvait à l'autre extrémité de la rame, qui a entendu un "bruit étrange" lorsque les deux rames ont quitté la station.

"Je me suis retourné pour regarder. Je me suis aperçu que le pneu frottait sur la barre de guidage en menant un certain bruit", a déclaré M. Provost.

Sept à huit minutes

M. Provost a aussitôt communiqué avec M. Lamarre, par l'interphone, et lui a demandé de communiquer cette

information au poste de commande. C'est ce qu'a fait M. Lamarre et on lui a répondu le traditionnel "message compris".

M. Lamarre a ensuite poursuivi son trajet jusqu'à la station Henri-Bourassa, et ce n'est que rendu là qu'on a coupé le courant. Cela faisait environ sept à huit minutes qu'il avait quitté la station Beaubien.

A une question, M. Provost a répondu qu'il n'avait pas vu d'arc électrique en remarquant le frottement. On faisait allusion, à ce moment, au fait que la barre de guidage transporte un courant électrique de 750 volts.

L'enquête se poursuit aujourd'hui avec la reprise du témoignage de M. Provost.

D'après ce qu'a laissé entendre le juge Lagarde à l'ouverture, elle durera environ deux mois. Au moins 30 témoins doivent être entendus.

"Bien qu'il n'y ait eu aucune perte de vie, il reste que c'est le deuxième incident majeur à survenir en dedans de deux ans, au cours duquel une rame complète de neuf wagons a été détruite, causant des dommages éva-

lués à un million de dollars", a rappelé le juge Lagarde.

Il a ajouté qu'en plus de faire la lumière sur toutes les circonstances de l'incendie, l'enquête a pour but de suggérer des mesures afin d'assurer la sécurité des employés et des usagers du métro.

Enquête en trois temps

L'enquête se fera en trois temps: les faits précédant l'incendie, l'incendie lui-même et le dossier technique.

Pas moins de onze avocats représentent le ministre de la Justice, la Communauté urbaine de Montréal, la Commission des transports, la Confédération des syndicats nationaux, la société Michelin et la Corporation des ingénieurs du Québec.

A ce groupe, il faut ajouter le président du Conseil central de Montréal, M. Michel Chartrand. M. Chartrand a eu quelques difficultés, en début d'après-midi, parce que les sténographes ont refusé de travailler tant qu'il ne fermerait pas son magnétophone. Après discussion, le juge Lagarde a ordonné qu'on n'utilise aucune machine à enregistrer dans la cour. M. Chartrand a accepté en maugréant et l'enquête a pu véritablement débuter.

Le Dr St-Germain risque la prison à perpétuité

par Jean-Paul CHARBONNEAU

Le Dr Jacques Saint-Germain a été trouvé coupable, hier de négligence criminelle pour avoir refusé le 2 novembre 1972 d'admettre un patient à la salle d'urgence de l'hôpital Fleury.

Dans son jugement, le juge Redmond Roche affirme que le médecin a manifesté une insouciance déréglée à l'égard du patient en danger de mort et une absence évidente de conscience professionnelle.

Le juge Roche reproche également au Dr Saint-Germain d'avoir enfreint les lois et règlements édictés pour la protection de la société.

Suite à ce jugement, le Dr Saint-Germain, qui est âgé de 32 ans, est passible de la prison à vie. Il recevra sa sentence dans quelques semaines à la suite de représentations qui seront faites par son procureur, Me François Chapados, et par le procureur de la Couronne, Me Claude Millette.

C'est la première fois au Québec qu'un médecin est reconnu coupable d'une telle accusation.

Cette accusation avait été portée à la suite du décès de M. Paul-Emile Demers, âgé de 52 ans. M. Demers était mort peu de temps après son arrivée à la salle d'urgence de l'hôpital Saint-Michel.

D'après le médecin traitant de la victime, M. Demers était atteint d'ulcères d'estomac.

Plusieurs témoins, dont des infirmières, des ambulanciers ainsi que l'épouse et le garçon de la victime, sont venus affirmer lors du procès, qui a débuté le 6 juin dernier, que le médecin ne s'était pas approché du malade et certains ont même dit qu'il ne l'avait même pas regardé.

Lors de son passage à l'hôpital Fleury, M. Demers souffrait d'hémorragies.

Il a également été mis en preuve que l'hôpital Fleury avait été avisé, le soir du 2 novembre, de l'arrivée prochaine de M. Demers.

Il vomissait du sang

Après avoir été averti de l'état de santé du malade, le Dr Jean Senécal, médecin traitant de M. Demers, avait ordonné son transport à cette institution. Le médecin aurait par la suite contacté une infirmière pour l'avertir que son patient devait arriver à l'hôpital en ambulance.

A l'arrivée à l'hôpital, M. Fernand Pellerin, un infirmier ambulancier

aurait demandé que les premiers soins soient donnés à son patient.

A ce moment, le patron de M. Pellerin, M. Pierre Cyr, serait arrivé sur les lieux. Le patient aurait alors commencé à vomir du sang.

M. Cyr se serait alors approché de l'accusé pour lui dire: "S'il vous plaît, si vous n'êtes pas capable de garder ce patient donnez-lui les premiers soins."

Le Dr Saint-Germain aurait répondu: "Toé c... écoeuré-moi pas."

C'est par la suite que M. Cyr demandait de transporter le malade à l'hôpital Saint-Michel, où il devait succomber quelques instants après son admission.

"Le second trajet en ambulance, précise le juge Roche, était un risque injustifié. L'attitude du médecin et du personnel de la salle d'urgence, toute l'atmosphère créée, les paroles grossières prononcées à l'adresse de M. Pierre Cyr, tous ces faits, dans l'opinion du tribunal, ont sans aucun doute contribué largement à la fin prochaine du patient qui s'est plaint sans cesse des douleurs qu'il éprouvait et qui paraissait pleinement conscient de la gravité de son état."

Manque de lits ou de civières

Au cours du procès, le personnel en service le soir de la tragédie ainsi que l'accusé ont allégué l'absence d'espace à l'hôpital Fleury, le manque de lits ou de civières pour justifier le refus d'accueillir le patient Demers et de le traiter.

Le tribunal, après avoir vu le plan de l'urgence, reste convaincu qu'il y avait de l'espace à l'hôpital, qu'il n'y avait pas encombrement excessif et qu'au moins deux salles voisines de l'urgence étaient libres.

Le juge Roche stipule qu'il y a obligation pour le médecin en charge d'une clinique de prodiguer des soins et de traiter les patients qui lui sont amenés.

"Le principal moyen de défense soulevé lors du procès, précise le magistrat, c'est que l'accusé après avoir vu Paul-Emile Demers a prononcé un jugement ou une décision d'ordre médical."

"Un jugement pour un médecin, c'est tirer une conclusion après avoir fait un diagnostic à la suite de l'examen du patient."

"Au cours de son témoignage, l'accusé, précise le magistrat, a déclaré son inexpérience et son inhabilité à traiter le patient Demers."

"Le Tribunal doit noter que l'inexpérience et l'inhabilité ne justifiaient pas son omission de s'approcher du patient et de procéder à l'examen d'usage comme le font d'autres médecins déjà entendus dans cette cause."

Fonds de pension: réunion au sommet des employés de Montréal

Les dirigeants du Front commun des employés municipaux de Montréal, regroupant les policiers, les pompiers, les collets blancs et les travailleurs manuels — environ 20.000 employés de la Ville — poursuivent aujourd'hui, au siège social du Syndicat des collets blancs, rue La Gauchetière, la rencontre entamée hier pour discuter des intérêts non payés à leurs fonds de pension pendant que l'Association des pompiers s'apprête à intenter en Cour supérieure une action de \$6 millions contre la Ville de Montréal.

L'Association de bienfaisance et de retraite des policiers a déjà accordé aux autorités municipales un délai de 30 jours pour s'acquitter de la dette de \$12 millions au fonds des policiers et l'on s'attend à ce que le front commun adopte dans son ensemble une attitude analogue.

La dette globale de la Ville à ces fonds de pension s'élève à quelque \$20 millions et le Front commun semble

bien décidé à recourir à tous les moyens nécessaires pour récupérer cet argent.

Niding à Québec

Il a été impossible jusqu'ici de rejoindre le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Gérard Niding, ainsi que le ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, pour connaître les intentions des autorités face à la stratégie concertée des employés. M. Niding s'est rendu hier à Québec et, selon toute vraisemblance, il a discuté du problème avec les autorités provinciales.

La réunion des dirigeants du Front commun groupe notamment MM. Roger Lasnier, président de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers, Jean l'Abbé, président de l'Association des pompiers, Jean Des Trois-Maisons, président du syndicat des collets blancs, et Roger Lapiere, président du syndicat des employés manuels de la Ville.

La CECM accélère les fermetures d'écoles à cause de la dénatalité

par Denis VINCENT

Les constructeurs d'écoles ne feront pas beaucoup d'argent à Montréal au cours des dix prochaines années, si l'on en croit les commissaires de la CECM.

Durant près de trois heures, hier soir, et un peu cette nuit, ils ont étudié, région par région, un volumineux rapport préparé par la division de la planification qui prévoit la fermeture de nombreux établissements scolaires au cours de la prochaine décennie. Ce rapport tenant compte des projections démographiques des années 1973 à 1983, remplace celui du plan 1971-1976, jugé trop optimiste.

En effet, les inscriptions prévues pour 1973 ont excédé de 3 pour cent les inscriptions réelles enregistrées pour l'ensemble de la clientèle scolaire, francophone et anglophone, desservie par la CECM.

Programme d'action

Dans l'après-midi, les commissaires avaient adopté par une forte majorité le programme d'action pour les deux prochaines années, programme présenté par la présidente Thérèse Lavoie-Roux sous le titre: "Objectif: mieux servir les écoles". Ce document, qui reprend les priorités mises

de l'avant par les commissaires depuis leur élection, a toutefois été rejeté par quatre d'entre eux.

M. Pierre Legeré l'a qualité de document fourre-tout, rempli de lieux communs et de bonnes intentions en nombre suffisant pour paver trois enfers. Mme Cécile Poissant aurait préféré que ce programme dégage un objectif principal: adapter l'école aux besoins de l'enfant. Elle a également reproché au programme de ne pas apporter de solution aux problèmes du drop-out, de l'absentéisme et du vandalisme, de maintenir la tendance actuelle qui force l'enfant à entrer dans un moule à cause d'un système scolaire conçu par des adultes pour les besoins des adultes.

M. Louis Bouchard aurait souhaité que ce programme dégage une philosophie explicite et non souterraine, qu'il fixe des finalités et non des objectifs. Quant à M. Gaston Michaud, il l'a qualifié de programme des années 40, bon pour un monde qui évolue tranquillement alors que le monde actuel bascule.

Les 13 autres commissaires présents ont tous voté en faveur, certains avec quelques restrictions, d'autres par simple logique, se disant incapables de

rejeter le tout après avoir accepté les parties.

L'Alliance

Une autre question a été longuement discutée: la demande de l'Alliance qui voulait obtenir l'autorisation d'installer un réseau de communications dans une vingtaine d'écoles, grâce à la cablodiffusion, pour une période expérimentale de trois mois environ.

Cette demande, simple en apparence pour le commissaire Michaud, a plongé certains de ses collègues dans la peur que le câble devienne un redoutable outil de manipulation.

Mais le commissaire Carignan devait présenter une résolution qui devait sauver la situation à une voix de majorité, les commissaires se divisant neuf contre huit sur l'opportunité de "changer le directeur du service des relations publiques de former un comité composé de parents, de professeurs, de membres du personnel administratif et de soutien". Le mandat de ce comité se termine en octobre prochain, alors qu'il devra produire un rapport sur la possibilité de créer un organisme chargé de diffuser des informations, analyses et commentaires sur l'ensemble des activités et des

questions relatives à la vie de la CECM.

La demande de l'Alliance était donc bien enterrée.

Les commissaires devaient également rejeter par un vote de 10 contre 5 une résolution de M. Bouchard qui voulait regrouper à l'école Saint-Thomas-Apôtres des élèves réguliers et des déficients mentaux qui fréquentent actuellement le Centre Saint-Pierre-Apôtres.

Fermeture d'école

Ils devaient décider par le même vote d'accepter le rapport qui recommandait la fermeture de l'école Saint-Thomas aux élèves réguliers qui seront relocalisés dans les écoles avoisinantes, assez rapprochées selon les documents de la CECM, mais obligeant les enfants à traverser des rues à forte circulation selon les parents.

Un autre document de travail, celui qui définit une politique de location des biens immobiliers de la CECM, a permis l'échange de nombreux points de vue sur l'opportunité ou non de permettre l'accès des écoles à la population et surtout aux étudiants en dehors des heures régulières, avec ou sans la surveillance de professeurs, et dans ce dernier cas gratuitement ou

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, (téléphone: 874-7272). Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400". Port de retour garanti.

INFORMATION GÉNÉRALE 874-7272

VENTES DU JOURNAL

Livraison à domicile 874-6911

du lundi au vendredi: 8 h. a. m. à 5 h. p. m.

le samedi: 8 h. a. m. à 5 h. p. m.

REDACTION 874-7070

EDITORIAL 874-7030

PROMOTION 874-7100

RELATIONS DE TRAVAIL 874-7383

PUBLICITE

Petites annonces

Commandes 874-7111

du lundi au vendredi: 9 h. a. m. à 5 h. p. m.

Pour changer ou annuler 874-7205

du lundi au vendredi: 9 h. a. m. à 4 h. 30 p. m.

Grandes annonces

Détailants 874-7300

National, Tele-Presse, vacances, voyages 874-7306

Carrières et professions, nominations 874-7320

COMPTABILITE

Grandes annonces 874-6892

Petites annonces 874-6901

Une compagnie criminellement responsable de la mort de 3 ouvriers

par Léopold LIZOTTE

"L'analyse de tous les faits entourant la mort de Romain Duval, Delphis Laflamme et Réal Prud'homme amène nécessairement à conclure que la compagnie R.B.C. Construction a manifesté, dans l'exécution de certains travaux d'excavation, une insouciance téméraire qui est plus qu'une erreur de jugement, dépasse la faute civile et ne montre aucun souci pour la sécurité on la vie des travailleurs.

"Du début à la fin des travaux, cette insouciance a pris la double forme de la création et de l'acceptation téméraire d'un risque, et on n'a jamais cru bon de prendre les précautions qu'il aurait fallu pour éviter et neutraliser ce risque et ce danger."

C'est ce qu'a déclaré le juge Emile Trotter, hier après-midi, en imputant à la négligence criminelle de la firme précitée le décès de ces trois hommes, ensevelis vivants sous un éboulement de terre glaise, dans un trou de plus de vingt pieds de profondeur que l'on n'avait étanché d'aucune façon.

Bien plus, alors que la loi oblige l'entrepreneur à poser des échelles pour permettre l'évacuation rapide des ouvriers, en cas de danger, on s'était contenté de constituer, dans la glaise même de la cavité, un escalier qui devait

évidemment se désagréger en quelques secondes, lorsque l'éboulement se produisit, dans ce qui devait être le puits d'assainissement de la station de pompage, à Templeton, près de Hull.

Pour arriver à...
un prix compétitif

Agissant comme coroner ad hoc, le juge Trotter souligne les nombreuses irrégularités qui se sont produites avant

comme pendant les travaux, certaines précautions n'étant pas prévues ou prises parce qu'on voulait effectuer les travaux au... prix le plus compétitif possible.

On s'est par exemple reposé sur une étude du sol faite trois ans auparavant, pour commencer les travaux et les... déplacer ensuite, alors que des rapports de géologues compétents soulignent depuis des années la "sensibilité" et la "mobilité"

du sol, dans la région outaouaise.

Tout cela a été fait à la connaissance des principaux officiers de la compagnie, eux-mêmes ingénieurs, qui n'ont même pas donné aux autorités compétentes l'avis ordinaire qui aurait pu provoquer la visite d'un inspecteur sur le chantier.

Car cet inspecteur aurait pu se rendre compte, de dire le juge, qu'il n'y avait pas l'étalement requis, que

l'inclinaison de l'excavation n'était pas selon les règles, et que les marches en glaise boueuse n'étaient pas ce qu'il y avait de plus "indiqué" dans les circonstances.

On a donc procédé de telle façon, de dire le juge Trotter, que l'excavation sur ce site a produit des conditions sous lesquelles la pesanteur même du sol a excédé la résistance de ce même sol.

La tragédie aurait sûrement été évitée, ajoute-t-il, si, au lieu de montrer tant

d'insouciance, on avait procédé à un nouveau forage qui aurait certainement indiqué le danger de procéder à cette excavation dans des pentes composées d'argile limoneuse ou détrempée, de la façon dont on l'a fait.

C'est l'une des toutes premières fois qu'un employeur est ainsi trouvé criminellement responsable, par le coroner, et il appartient maintenant au procureur général du Québec de mettre les officiers principaux de la com-

pagnie en accusation, s'il le juge à propos.

Si, pour M. Michel Bourdon, président de la Fédération nationale des syndicats du bâtiment et du bois (CSN), cette décision "fait un heureux contraste avec l'incroyable verdict du juge Lefrançois dans l'affaire du mont Wright", pour M. Laberge, président de la FTQ, c'est "formidable".

M. Laberge s'étonne du fait qu'un juge ait pris une telle décision. "Sans doute, ce ju-

ge-là est communiste ou il est mûr pour la retraite."

Quant à M. Bourdon, il espère que le ministère de la Justice du Québec va poursuivre la compagnie à la suite de ce jugement. Il a rappelé qu'un coroner avait déjà tenu les compagnies Petrofina et Foster Wheeler coupables de négligence criminelle relativement à la mort d'un travailleur, il y a plus d'un an, et qu'à ce jour, aucune poursuite n'avait été intentée contre elles.



Chez Leon's, l'épargne c'est un assortiment de meubles dans un espace de 3 1/2 millions de pi. cu.

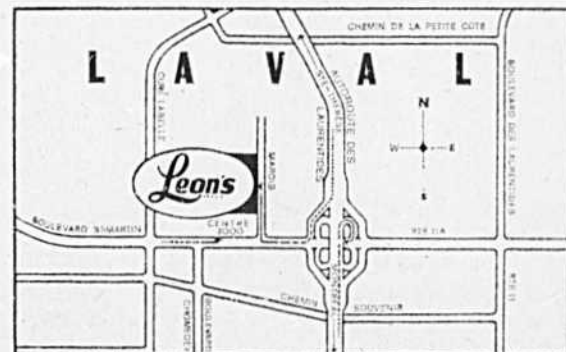
Vous n'achetez que ce que vous voyez et vous pouvez également l'emporter sans délai.

L'Entrepôt et salle d'Exposition Leon's, c'est une idée qui rend désuète toute succursale d'ameublement ordinaire. Chez Leon's on trouve le plus vaste choix de meubles au Canada; des rangées complètes de pièces modèles offrant canapés, fauteuils, ensembles de chambre à coucher, ensembles de salle à manger, lampes et accessoires par les plus grands fabricants. Grâce à notre système d'achats par cargaison, vous épargnez sur tout article chez nous. Mais les épargnes ne s'arrêtent pas là. Chez Leon's, grâce au

système par lequel l'acheteur emporte lui-même ses acquisitions, l'épargne peut atteindre jusqu'à 30 p. 100 du prix d'achat. Vous n'achetez que ce que vous avez choisi et vous l'emportez directement. Ainsi, vous épargnez beaucoup plus. Évidemment, si vous ne pouvez effectuer vous-même cette livraison, on le fera chez Leon's dans les 48 heures moyennant un léger supplément.

Passez chez Leon's et voyez les économies qui vous attendent. Puis, chargez sur votre véhicule ce que vous venez d'acheter, à prix d'aubaine.

Centre 2000, boul. Saint-Martin, à l'ouest de l'Autoroute des Laurentides, sortie 6, Laval.
Adjacent à Hypermarché
Lundi, mardi, mercredi: 9h à 18h
Jeudi - vendredi: 9h à 21h
Samedi: 9h à 17h



Entrepôt et salle d'Exposition Leon's

On en revient chargé d'épargnes



Le PQ prend Bourassa en défaut

QUEBEC (PC) — L'opposition péquiste a pris le gouvernement Bourassa en défaut, hier, à l'occasion d'une séance régulière de la Commission parlementaire des engagements financiers.

M. Lucien Lessard, député péquiste de Saguenay, a contesté la séance de cette commission, parce que le débat n'était pas consigné au journal des débats, comme c'est la coutume pour toutes les autres séances des commissions parlementaires.

Le président de la commission, M. Georges Kennedy, député libéral de Châteauguay, n'a eu d'autre choix que de donner raison au député Lessard, parce que le code Lavoie exige que toutes les séances des commissions parlementaires soient enregistrées et consignées au journal des débats.

Il a donc suspendu des délibérations de cette commission, jusqu'à ce que l'Assemblée nationale puisse se prononcer sur cette question soulevée par M. Lessard.

Président

M. Oswald Parent, ministre d'Etat des Affaires intergouvernementales, a tenté en vain de convaincre la commission de rejeter les allégations de M. Lessard, mais le président de la commission a été placé devant l'obligation de suspendre les délibérations, conformément aux dispositions du code Lavoie.

Cette commission siège une fois par mois depuis 1969 et les séances n'ont jamais été enregistrées, à l'exception de deux séances en juin et juillet 1972.

Le choix des pneus de rechange

QUEBEC (PC) — M. Raymond Mailloux, ministre des Transports, fait siens les commentaires du Conseil canadien de la sécurité, dans le but de fournir des renseignements pertinents aux automobilistes pour le choix de leurs pneus de rechange.

D'une part, tous les pneus conformes aux normes de sécurité du ministère portent en flanc les lettres "DOT".

Lorsque l'automobiliste choisit des pneus pour remplacer ceux qui sont usés, il doit opter pour des pneus de dimension identique, jamais de dimension plus petite. L'interchangeabilité des différents types et profils de pneus n'est pas toujours possible en raison des différences d'évaluation de charge, des différences de dimension de pneus, de dégagement libre des ailes et des dimensions des jantes, particulièrement dans le cas des voitures plus anciennes.

LE MONDE

Moscou: trois
journalistes de
l'Ouest détenus

MOSCOU. (UPI) — Une douzaine de policiers en civil ont empêché quelque 70 Juifs soviétiques de manifester devant le siège du comité central du parti communiste d'URSS. On croit savoir que cette manifestation avait pour but de protester contre le refus des autorités soviétiques d'accorder des visas de sortie aux Juifs.

Trois journalistes occidentaux qui s'étaient déplacés pour "couvrir" cet événement d'actualité, ont été photographiés par des policiers en civil. L'un d'eux a même essayé d'arracher des mains d'un des journalistes l'appareil photographique avec lequel il prenait des clichés des policiers soviétiques.

La police ordonna aux journalistes de "circuler" et, devant leur refus, les emmena dans un autocar où les trois hommes furent détenus pendant une dizaine de minutes.

Par ailleurs, le romancier soviétique dissident Vladimir Maximov a quitté Moscou avec sa femme pour Paris où il sera l'invité du Pen Club français. Un visa de sortie d'URSS avait une semaine auparavant été refusé à l'écrivain.

Pompidou sera
en URSS les
12 et 13 mars

PARIS (AFP, UPI) — M. Georges Pompidou, président de la République française, se rendra les 12 et 13 mars en Union soviétique où il aura à Pitsounda, en Géorgie, des entretiens avec M. Léonide Brejnev, secrétaire général du comité central du parti communiste. La nouvelle a été annoncée simultanément à Paris et à Moscou.

La ville de Pitsounda est située sur le littoral de la mer Noire, à 45 milles au sud-est de Sotchi, en république autonome d'Abkhazie.

C'est la cinquième fois que les deux hommes se rencontreront. La date de la visite de M. Pompidou en URSS a été fixée lors de la récente visite de M. Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères.

Des bombes
électorales
en Ulster

BELFAST. (Reuters) — Une douzaine d'explosions, la plupart des véhicules piégés, ont secoué hier le centre-ville de Belfast, peu avant la fermeture des bureaux de scrutin. Les bombes, que l'on soupçonne être l'oeuvre de l'IRA provisoire, ont commencé à faire explosion quelque 90 minutes avant la fermeture des bureaux de vote.

Un homme a été tué et une femme a perdu ses jambes par une explosion qui a détruit un "pub" au quai Donegal. Cinq voitures piégées ont fait explosion dans d'autres quartiers de la ville, tandis que les artificiers de l'armée désamorcaient trois bombes. Un président d'élection a reçu une balle en pleine tête devant le bureau de vote qui était le sien. Apparemment, la balle était destinée à un agent de police.

Cette série d'attentats était destinée à intimider les électeurs et désorganiser la tenue du scrutin.

Une pareille tentative a eu lieu à Londonderry. Peu après l'ouverture des bureaux de scrutin, deux boutiques étaient dynamitées et un point de contrôle de l'armée était attaqué.

La Chine possède
des sous-marins
nucléaires

PARIS (AFP) — La Marine de la République populaire de Chine est encore très hétérogène, avec des bâtiments d'origine soviétique, britannique, japonaise et américaine, auxquels s'ajoutent les constructions nationales qui prennent de plus en plus d'ampleur. Des informations récentes font état de la construction de deux sous-marins nucléaires d'attaque dont l'un serait en essai sinon déjà en service.

Au total, la Marine chinoise disposerait actuellement d'une flotte d'environ 1.500 à 1.600 unités, mais lorsqu'on retranche la poussière navale (jonques armées, petits patrouilleurs) il reste comme véritables unités de combat, 40 sous-marins classiques ou lance-missiles surface-surface type Lutna plus trois autres en achèvement ou en construction, une quinzaine d'escorteurs classiques ou lance-missiles surface-surface, 35 à 40 patrouilleurs côtiers, 25 dragueurs, 70 à 90 patrouilleurs lance-missiles surface-surface.

Watergate: le grand jury inculpe sept
ex-ministres et conseillers de Nixon

WASHINGTON. (PA, UPI, AFP) — Le grand jury fédéral qui a enquêté sur l'affaire du Watergate depuis 20 mois a inculpé, aujourd'hui, les deux principaux collaborateurs du président Nixon à la Maison Blanche, Bob Haldeman et John Ehrlichman. M. John Mitchell, ancien ministre de la Justice dans le gouvernement Nixon, est parmi les personnes accusées de complicité dans cette affaire. M. Mitchell est déjà poursuivi, à New York, pour obstruction à la justice et trafic d'influence dans l'affaire Vesco.

Le grand jury a également décidé d'engager des poursuites contre Charles Colson, ancien conseiller spécial de la Maison Blanche, Robert Mardian, ancien procureur général adjoint, Gordon Strachman, ancien assistant du président, et Kenneth Parkinson, avocat du comité pour la réélection de M. Nixon.

D'autre part, le grand jury a remis, au juge fédéral John Sirica, ce que le procureur spécial Leon Jaworski, a qualifié de rapport "ultra-secret".

Ce rapport était d'ailleurs contenu dans une grande enveloppe scellée. Le juge Sirica a aussi reçu du grand jury deux valises renfermant les preuves accumulées contre les inculpés. Le juge a averti les membres du grand jury qu'ils demeuraient en fonction et qu'ils seront probablement appelés à siéger d'ici deux semaines.

Voici la liste des accusations portées contre les anciens fonctionnaires de l'administration Nixon:

John Ehrlichman, conspiration pour faire obstruction à la justice, fausses déclarations faites à des agents du FBI, parjures lors de témoignages devant les tribunaux.

Bob Haldeman, conspiration pour faire obstruction à la justice et parjures.

John Mitchell, obstruction à la justice, parjures lors de témoignages devant le grand jury, parjures devant d'autres tribunaux, fausses déclarations à des agents du FBI.

Charles Colson, Robert Mardian et Kenneth Parkinson, conspiration pour faire obstruction à la justice.

Gordon Strachman, conspiration pour faire obstruction à la justice et parjure devant le grand jury.

Chacune des accusations est passible d'une peine de cinq ans d'emprisonnement et d'amendes allant de \$2.000 pour le parjure et \$10.000 dans le cas de faux témoignages devant un tribunal ou le grand jury.

La lecture de l'acte d'accusation pour les sept individus n'a duré que 10 minutes. Avant d'ajourner, le juge Sirica a formellement interdit aux accusés, leurs avocats, les témoins et autres personnes concernées dans ce

procès historique de faire quelque commentaire que ce soit sur cette affaire.

Le procureur spécial dans l'affaire du Watergate, M. Leon Jaworski, a laissé entendre que le juge Sirica n'entendra pas les autres causes avant trois ou quatre mois. Il a, en outre, indiqué que les procédures seraient longues et laborieuses.

Quant à MM. Mitchell et Stans, anciens ministres de la Justice et du Commerce, leur procès va enfin pouvoir débuter. Après avoir passé au tamis des douzaines de personnes, le tribunal est enfin parvenu hier à sélectionner un jury de huit hommes et quatre femmes après sept jours de procédure. Les deux hommes sont accusés d'avoir tenté d'empêcher une enquête sur les opérations du financier Robert Vesco en retour d'une contribution secrète de \$200.000 à la campagne électorale de Nixon en 1972.



téléphoto PA

Le "Négus" et son nouveau Premier ministre n'ont d'autres ressources que de faire confiance à l'armée "mutine" à qui ils demandent de maintenir le calme dans le pays.

Ethiopie:
Makonnen
s'appuie
sur l'armée

ADDIS ABEBA (AFP, UPI, Reuters) — Pendant que l'armée garde le contrôle de la capitale et de la ville d'Asmara et que des manifestations étudiantes d'appui aux mutins ont pris fin, le nouveau Premier ministre désigné par l'empereur Haile Selassie, M. Makonnen, s'est dit confiant de ramener le calme et l'ordre au pays, et de faire cesser la révolte des militaires.

Makonnen, un diplomate de carrière et ancien ministre des Communications, se référant à l'armée, a déclaré qu'elle regagnera bientôt ses casernes mais qu'en ce moment elle est très utile pour maintenir l'ordre.

"Selon mes informations, a déclaré Makonnen, alors même que des milliers d'étudiants défilaient dans les rues en réclamant son départ, la majeure partie de la population et même de l'armée est prête à me donner la chance de gouverner. Je ne m'attends pas à ce qu'on m'aime du premier coup d'oeil. Ce sera difficile de restaurer la confiance. Mais dans un climat de calme, j'y parviendrai."

Le nouveau premier ministre a décidé d'établir le couvre-feu à partir de ce soir. Le chef du gouvernement a indiqué par ailleurs qu'il dirigerait jusqu'à nouvel ordre le ministère de l'Intérieur.

M. Makonnen a déclaré que des instructions avaient été données aux services de sécurité pour que les auteurs de toute rumeur malicieuse provoquant la panique, soit immédiatement arrêtés et punis.

Un tract décrit comme émanant de la police éthiopienne a été distribué en fin de journée hier dans les rues d'Addis-Abeba. Ce tract affirme que la police apporte son soutien à l'action des forces armées éthiopiennes. De son côté, la garde impériale éthiopienne, qui constitue la première division des forces armées de l'empire, a approuvé publiquement hier la conduite des divisions en rébellion.

La garde impériale a pris position dans un tract distribué hier dans les rues d'Addis-Abeba et qui lève l'ambiguïté dont était jusqu'à présent entourée l'attitude de ce corps d'élite.

Le tract déclare notamment: La garde impériale approuve le mouvement lancé par les trois autres divisions, l'Armée et la Marine. Elle approuve l'action qui a conduit au départ du gouvernement présidé par M. Habtegiorgis et déclare qu'elle n'a aucunement l'intention d'affronter les autres unités des forces armées. Elle estime que l'unité de l'armée permettra d'éviter toute effusion de sang et rappelle que son devoir sacré consiste à protéger l'empereur, ce qui selon eux consiste à protéger l'intérêt suprême de la nation.

Par ailleurs, les principales villes d'Ethiopie sont désormais sous le contrôle de trois des quatre divisions que comptent les forces armées éthiopiennes. Après la prise de contrôle d'Asmara, chef lieu de la province d'Erythrée, l'armée occupe les principales positions stratégiques.

Cette mainmise de l'armée sur les points vitaux du pays s'est jusqu'à présent effectuée sans incident.

Italie: la démission du ministre des Finances
place le gouvernement Rumor "en état de crise"

ROME (AFP) — Sauf coup de théâtre imprévisible en l'état actuel des choses, l'ouverture d'une crise ministérielle en Italie paraît difficile à éviter.

Telle est l'impression que l'on recueille dans les milieux compétents italiens, après la démission du ministre du Trésor, M. Ugo La Malfa, qui a en même temps renoncé à ses fonctions de secrétaire du parti républicain.

Et cela, au moment où l'économie traverse la crise la plus grave qu'elle ait jamais connue, où le pays connaît une crise politique et de confiance, au moment enfin où M. La Malfa estimait plus que jamais nécessaire d'assainir les finances pour contenir le déficit du budget qui, selon les prévisions officielles, s'élèvera à 2.200 milliards de lires en 1974.

Ce sont précisément les mesures destinées à relancer l'économie qui ont provoqué un grave conflit entre M. La Malfa et le ministre du budget, M. Antonio Giorgetti (socialiste).

A cette fin, le gouvernement a obtenu du Fonds monétaire international un prêt de \$1.200.000.000. Encore fallait-il en préciser l'utilisation, confor-

mément aux conditions que pose le F.M.I. quand il s'agit pour un pays de réduire le déficit de sa balance des paiements.

Désaccord

Les thèses de M. La Malfa, champion d'une rigoureuse politique d'austérité, la seule, à ses yeux susceptible d'éviter une inflation galopante, se heurtèrent à celles de M. Giorgetti.

Le ministre du Budget suggéra ainsi à son collègue du Trésor de ne faire figurer, dans les garanties à donner au F.M.I., aucune clause par laquelle l'Italie se serait engagée à suivre une politique déflationniste.

Selon M. Giorgetti, une telle clause interdirait toute croissance du revenu national d'ici au mois de décembre prochain. Toutefois, M. Giorgetti demandait à M. La Malfa de ne pas considérer sa requête comme une condition sine qua non.

Le bouillonnant leader du parti républicain, impulsif comme les gens de sa

terre (la Sicile), irréductible mais intègre, estima cette suggestion inacceptable: il remit sa démission.

L'effet de surprise de ce que d'aucuns qualifient déjà de coup de tête fut d'autant plus grand que devant la direction de son parti, hier matin, M. Giolitti s'était résigné, semble-t-il, à un compromis.

Le plus stupéfait fut certainement M. Mariano Rumor: il eut l'impression de recevoir une lettre piégée, à la veille du conseil des ministres qui devait essentiellement définir les modalités d'utilisation du prêt.

Aussi, le geste de M. La Malfa a-t-il provoqué une vive amertume dans tous les milieux politiques qui s'interrogent sur ses conséquences immédiates.

Pour éviter la crise, il faudrait que M. La Malfa accepte de revenir sur sa décision. Des démarches seront faites dans ce sens, bien que dans sa lettre, le ministre démissionnaire présente sa décision comme irrévocable.



téléphoto PA

Sadate accueille son ami Kissinger

Le président Anwar El Sadate de l'Egypte accueille d'une façon chaleureuse le secrétaire d'Etat Henry Kissinger devant la Pyramide de Guizah. Les deux hommes d'Etat ont ensuite conféré pendant quelque quatre heures. Le leader égyptien a traité M. Kissinger d'ami de l'Egypte à plusieurs reprises devant les journalistes.

Réconciliation entre l'Egypte et les Etats-Unis
Nixon et Podgorny invités au Caire

LE CAIRE. (Reuters, AFP, UPI, PA) — Le président Anwar El Sadate a annoncé, hier, qu'il avait invité le président Richard Nixon à visiter l'Egypte. Il a tenu ces propos après avoir annoncé la reprise officielle des relations diplomatiques entre les Etats-Unis et l'Egypte. On ne sait pas encore si le président américain acceptera l'invitation du chef de l'Etat égyptien. Mais les journaux égyptiens, notamment l'officiel "Al Ahran", croient savoir que l'invitation a été acceptée.

Embargo pétrolier

Auparavant, Al Ahran avait écrit, sous la plume de son nouveau rédacteur en chef, M. Ali Amine, que M. Nixon visiterait l'Egypte en avril. M. Amine avait également écrit que M. Podgorny, chef de l'Etat soviétique, visiterait l'Egypte prochainement. M. Gromyko, chef de la diplomatie soviétique, doit mettre au point les détails de la visite de M. Podgorny. Le ministre des Affaires étrangères de l'U-

nion soviétique est attendu aujourd'hui au Caire, venant de Damas.

Le président Sadate a également annoncé que les ministres arabes du Pétrole se réuniront ce mois-ci pour discuter de l'opportunité de lever l'embargo pétrolier contre les Etats-Unis. Interrogé par les journalistes quant à savoir quelle serait la décision des ministres arabes, le chef de l'Etat égyptien a répondu que ce n'était pas sa décision, mais celle des ministres, celle de tous les Arabes.

Un des pays qui se montre le plus acharné à ne pas lever l'embargo contre les Etats-Unis est l'Arabie Saoudite, dont le monarque, le roi Fayçal, exigeait le retour du Golan et de Jérusalem aux Arabes. Apparemment, Fayçal, très proche du président Sadate, aurait adouci sa position.

Conseil à Assad

Le président Sadate a tenu sa conférence de presse d'hier tout en ayant le secrétaire d'Etat Henry Kissinger à ses côtés. Il a reçu le chef de la di-

plomatie américaine à sa villa de Guizah pendant quelque quatre heures.

Interrogé par les journalistes quant à savoir quel conseil il donnerait au président syrien Hafez El Assad, le chef de l'Etat égyptien a répondu: "Donner à M. Kissinger l'occasion d'accomplir pour la Syrie ce qu'il a fait pour l'Egypte sur le front de Suez". Le président égyptien a ajouté qu'il se penchera sur le problème d'autres retraits des forces israéliennes des territoires égyptiens en temps et lieu. M. Sadate a discuté avec le secrétaire d'Etat du désengagement des forces israéliennes au Golan, avant même que les propositions israéliennes soient formulées. M. Kissinger recevra aujourd'hui les propositions israéliennes des mains de Mme Meir, premier ministre israélien. Après son escalade à Jérusalem, le secrétaire d'Etat ira porter les propositions israéliennes au président El Assad, à Damas. Mais il ne fera pas

d'autre navette, apparemment, entre la capitale syrienne et Jérusalem.

Le président Sadate a également indiqué que les Etats-Unis avaient accepté d'accorder à l'Egypte une aide technique pour le dégagement du canal de Suez. Une équipe d'experts américains est déjà sur place.

On dit dans l'entourage de M. Kissinger que le secrétaire d'Etat s'attend maintenant à une réunion face à face entre militaires syriens et israéliens. Il oeuvrera dans ce sens lors de son séjour à Damas, mais les fonctionnaires américains accompagnant M. Kissinger n'ont voulu indiquer ni lieu ni date. Quoi qu'il en soit, M. Kissinger est au courant des intentions israéliennes et il a pleinement exposé au président Sadate le contenu de ces intentions. Tandis que M. Kissinger était chez le président égyptien, ce dernier a convoqué ses principaux conseillers militaires pour les consulter sur le désengagement au Golan. Les militaires sont sortis du bureau du chef de l'Etat égyptien portant les cartes du Golan.